



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2030**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Projet Coeur Presqu'île - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réparation de la rue de la République et les places de la République, Pradel et Tolozan - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

**Commission permanente du 6 novembre 2017****Décision n° CP-2017-2030**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Projet Coeur Presqu'île - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réparation de la rue de la République et les places de la République, Pradel et Tolozan - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réparation de la rue de la République et les places de la République, Pradel et Tolozan à Lyon 1er et 2°, dans le cadre du projet Coeur Presqu'île.

Le projet Coeur Presqu'île consiste en la réparation d'espaces publics à Lyon 1er et 2°, notamment la rue de la République et les places de la République, Louis Pradel et Tolozan à Lyon 1er et Lyon 2°. La rue de la République représente un linéaire d'un kilomètre au nord de la Presqu'île. Elle a fait l'objet, avec la place de la République, d'un réaménagement qualitatif complet en 1995. Celui-ci est venu requalifier l'aménagement réalisé en 1974 par la société d'études du métro de l'agglomération lyonnaise (SEMALY), lors de la réalisation du métro A, en proposant la mise en œuvre d'une aire piétonne sur l'intégralité de la rue. Cet axe présente principalement des désordres sur les revêtements de sols, le mobilier urbain et les fosses d'arbres.

La place Louis Pradel, réaménagée en 1982 et 1993, présente principalement des désordres sur les revêtements de sol.

La place Tolozan, aménagée en 1982 suite aux travaux du métro A, présente des désordres sur le système de gestion des eaux pluviales, sur les revêtements, sur les murets et l'escalier descendant au parking souterrain.

Par délibérations du Conseil n° 2016-1347 du 11 juillet 2016, n° 2016-1598 du 10 novembre 2016 et n° 2017-2014 du 11 septembre 2017, la Métropole de Lyon a décidé une individualisation d'autorisation de programme afin de mener les études.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réparation de la rue de République et les places de la République, Pradel et Tolozan à Lyon 1er et 2°.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 22 septembre 2017, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Artelia Ville & Transport/Passagers des Villes EAGD pour un montant de 397 196 € HT, soit 476 635,20 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réparation de la rue de la République et les places de la République, Pradel et Tolozan à Lyon 1er et 2° et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Artelia Ville & Transport/Passagers des Villes EAGD, pour un montant de 397 196 €HT, soit 476 635,20 €TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O5060 les 11 juillet 2016, 10 novembre 2016 et 11 septembre 2017 sur le budget principal, pour un montant total de 5 565 000 €TTC en dépenses et 1 199 348 € en recettes.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.**